

Formation réglementaire à la radioprotection : l'intérêt de construire ensemble - Exemple de la formation continue à la radioprotection des patients

Pascal GOUËZEL

AUTORITÉ DE SURETÉ NUCLÉAIRE

Direction des Direction des rayonnements ionisants et de la santé
15, rue Louis Lejeune - CS 70013
92541 Montrouge Cedex

La radioprotection des patients repose principalement sur la mise en œuvre des principes de justification des examens et d'optimisation des doses délivrées (L 1333-1). C'est un devoir (sécurisation de la prise en charge, qualité des traitements) et une obligation inscrite dans le code de la santé publique. De nombreux éléments y participent (intervention du physicien médical, contrôles qualités des machines...), dont la FORMATION obligatoire à la radioprotection des patients (R 1333-74).

L'arrêté du 18 mai 2004 a défini des contenus obligatoires de formation par profession, et a imposé un rythme décennal de renouvellement. Les constats (inspections de l'ASN et évaluation du dispositif en 2010) ont montré que cette formation aux contenus standards non proportionnés aux enjeux et imposés par voie réglementaire, sans préconisation de méthodes ni d'évaluation, améliorerait peu les pratiques ou la culture de radioprotection.

A partir de 2012 et avec l'aide d'experts en ingénierie de formation (Groupe de Recherche et d'intervention en Formation), l'ASN a tenté une expérimentation avec les professionnels : leur proposer de s'approprier des objectifs généraux de formation et de définir des objectifs pédagogiques puis opérationnels, au plus près des enjeux et des pratiques quotidiennes, de raisonner en termes de compétences concrètement attendues, et de préconiser des durées, des méthodes, des supports de formation, ainsi qu'un processus d'évaluation.

Devant le succès de cette expérimentation ayant remporté l'adhésion des professionnels, et l'opportunité offerte par la transposition de la Directive Euratom 2013/59, la généralisation de l'expérimentation prendra réglementairement corps en 2016.

Une décision technique de l'ASN actuellement en consultation, va définir (été 2016) des objectifs généraux et des rubriques (objectifs pédagogiques et compétences attendues, durée globale des enseignements, compétences requises pour former, rythme de renouvellement de la formation...), que les professionnels devront décliner eux-mêmes et formaliser dans des guides professionnels. Ces guides soumis à la validation de l'ASN seront des référentiels à suivre pour dispenser la formation, des cahiers des charges garantissant autant l'adéquation que l'harmonisation des formations.

Une stratégie de formation (objectifs et compétences attendues) directement en lien avec la pratique et une approche graduée proportionnée aux enjeux devraient garantir une meilleure efficacité des formations. Des besoins de formation identifiés par les professionnels eux-mêmes, un rythme adapté, des réponses à des besoins concrets, devraient garantir l'acceptabilité et l'adhésion du plus grand nombre.

L'implication des professionnels dans la définition de leur formation, en réponse à des besoins spécifiques, apparaît comme un atout supplémentaire fort pour acquérir des compétences et modifier les pratiques.